

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 288

présenté par
M. Christophe et Mme Magnier

ARTICLE 10 DUODECIÉS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à supprimer cet article, introduit au Sénat, créant une nouvelle contribution sur les produits alimentaires transformés.

Dans le contexte de difficultés de pouvoir d'achat que nous connaissons, augmenter les taxes sur les produits de consommation pénaliserait les Français confrontés à la hausse des prix dans les supermarchés.